

Le très hon. M. BENNETT: On m'a demandé une explication. C'est le terme dont on s'est servi.

Le très hon. MACKENZIE KING: Oui, on a demandé au premier ministre d'expliquer le bill, et continuant j'ai demandé si l'objet en déposant ce projet de loi n'était pas d'affirmer le droit de la Chambre de se prononcer sur des questions qui l'intéressaient elle-même avant d'aborder des questions relatives à la couronne. Si je me rappelle bien, il m'a répondu que je devais, à titre d'ancien premier ministre, en connaître l'objet aussi bien que lui le connaissait, d'autant plus qu'il s'agissait d'un usage consacré depuis cinquante ans. Puis-je faire remarquer à mon très honorable ami que c'est une coutume établie, non pas depuis cinquante ans seulement, mais depuis le règne d'Elisabeth, que la Chambre des communes affirme son droit d'aborder les questions intéressant ses membres avant de passer à la discussion de sujets qui intéressent la couronne.

Qu'y a-t-il qui intéresse les Communes de plus près que la question de la prérogative de la couronne et de l'exercice de cette prérogative royale? Puisque le Gouverneur général avait convoqué le Parlement, et vu que le premier ministre connaît lui-même la tradition de la Chambre des communes qui affirme son droit de discuter ses propres affaires avant d'aborder celles de la couronne, pourquoi mon très honorable ami a-t-il agi alors, comme il l'a fait? A cela il ne peut y avoir que l'une ou l'autre de deux explications. Ou bien il a prévu que, s'il n'agissait pas dans le temps, le Parlement dès son retour aborderait la proposition de l'honorable représentant d'Hamilton-Est (M. Mitchell), toute la question serait débattue et l'on aurait adopté la méthode suggérée par le secrétaire d'Etat, savoir: nommer un comité pour étudier la question et soumettre une résolution à la Chambre; et le premier ministre était d'avis qu'advenant la création d'un pareil comité ce dernier eût proposé une résolution priant Sa Majesté de ne plus accorder de titres honorifiques aux sujets canadiens. Si le premier ministre était de cet avis, ou prévoyait pareil dénouement, il a commis une double erreur, parce qu'il s'est opposé carrément à ce qu'il savait être, en son for intérieur, le sentiment, la volonté de la Chambre des communes.

Par contre il a pu croire que s'il réussissait à modifier la question de quelque manière, pour que, lorsque la Chambre en serait saisie, le sort du ministère, vu le fait accompli, en dépendrait; c'est-à-dire que la question importante ne serait plus sur les titres, mais bien plutôt de savoir si les députés de la droite voudraient conserver leurs sièges pour ce qui reste de la session actuelle, et peut-être pour

une autre session. Il a pu croire qu'ainsi le problème serait éludé et que la vraie question ne serait jamais abordée bien en face. Si le premier ministre a eu cette idée, il a commis là encore une double erreur. Voilà les deux explications possibles. S'il en existe une autre, j'espère que le premier ministre en fera part à la Chambre des communes. Ce qu'il importe de signaler pour le moment c'est que, pour ce qui est de la démarche du premier ministre, on nous a bel et bien signifié qu'en ce qui intéresse la prérogative royale et l'exercice de cette prérogative, ce n'est pas l'affaire de la Chambre des communes. La question est la plus importante que l'on puisse aborder. L'attitude du premier ministre est erronée; et le chef du ministère a contre lui l'opinion publique, aussi bien, je crois, que l'opinion générale des honorables membres de cette Chambre s'ils étaient libres d'exprimer leurs convictions.

Je vais terminer par une allusion...

M. GOTT: Quatre heures.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami dit: "quatre heures".

M. GOTT: Quatre heures et douze minutes.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si j'entreprenais d'énumérer les méfaits, tant négatifs que positifs, du présent ministère, il me faudrait quarante heures. Je crois qu'il importe en ce moment d'exposer à la Chambre quelques-unes des raisons pour lesquelles non seulement les membres de la gauche mais le pays en général trouvent que le ministère actuel n'est plus digne de gouverner le pays.

Monsieur l'Orateur, j'aurais terminé là-dessus; mais pour des raisons que lui-même connaît mieux que personne, le premier ministre a cru bon, à la veille de la rentrée des Chambres, de prononcer dans la ville de Toronto un discours dont le ton est le plus blessant et les inexactitudes les plus énormes que l'on puisse trouver dans un discours public. Je n'ai pas l'intention de laisser passer sans commentaires ce discours de Toronto, même s'il me faut retenir la Chambre une heure encore.

Permettez-moi de lire quelques extraits du discours du premier ministre et, à ce propos, je prie la Chambre de considérer à quel corps il adressait la parole. C'était le banquet annuel de la Federation of Conservative Young Canada Clubs of Ontario. Nous voyons dans les déclarations du premier ministre l'exemple qu'il donne aux jeunes Canadiens sur la façon de discuter les questions publiques au pays. C'est ainsi qu'on maintiendra la politique à un niveau élevé chez nous et qu'on préservera la probité nationale. Permettez-moi de lire le premier alinéa du compte rendu transmis directement de Toronto, par la Canadian Press